



DIRECTION D'ECOLE ALERTE !!!

Le ministre Blanquer annonce une loi pour imposer le statut de directeur supérieur hiérarchique et le retour des EPEP



Une nouvelle fois, le ministre de l'Éducation nationale annonce par voie de presse le 12 novembre qu'il entendait déposer un projet de loi pour :

- ▶ instaurer un statut de directeur supérieur hiérarchique des adjoints !
- ▶ créer des EPEP qui transforment l'école de la République en une multitude d'établissements autonomes de 10 à 20, 30, voire même 40 classes !

Les Etablissements Publics d'Enseignement Primaire : une arme de guerre contre l'école de la République !

Le ministre met en œuvre dans l'Éducation nationale les orientations de CAP22 qui prône le transfert des services de l'État aux grandes régions et aux collectivités territoriales. Ce projet s'articule avec le projet de loi Blanquer « école de la confiance » qui instaure la dérogation au statut général de la Fonction publique ainsi qu'aux horaires et contenus des enseignements.

Avec la constitution des EPEP, le ministre veut **regrouper les écoles pour fermer les classes et des écoles entières**. Ainsi selon le ministère, il s'agit de **passer de 45 000 écoles à 18 000 établissements du premier degré** (80% des écoles seraient supprimées ainsi que leurs directions !).

Le « statut » de directeur : une duperie dirigée contre tous les enseignants !

Ce projet préfigure l'éclatement du statut particulier des enseignants du premier degré préparant notre transfert aux collectivités territoriales : chaque conseil d'administration d'établissement définirait sous la tutelle des élus politiques locaux **ses propres règles** avec à sa tête, **un directeur placé sous la coupe des collectivités** déjà très intrusives en relation avec la réforme des PEdT.

Ce projet préfigure **de nouveaux directeurs avec un statut les plaçant en dehors du corps des PE** pour appliquer les contre-réformes ministérielles. Des nouveaux directeurs qui évalueraient les collègues dans le cadre du décret PPCR instaurant l'évaluation arbitraire et la promotion au mérite. Des nouveaux directeurs qui recruteraient demain les personnels de leur établissement...

Des « Cités éducatives » dès 2019, expérimentation des EPEP Blanquer

Blanquer tente d'aller vite ! Au conseil des ministres du 18 juillet, il annonce 60 cités éducatives dès la rentrée 2019 dans 60 grands quartiers. Ainsi, le 7 novembre, [la municipalité de Créteil présentait son projet de construction d'une « Cité éducative » destinée à accueillir « 800 élèves »](#), près de 40 classes, en supprimant au passage 4 écoles (dont 2 maternelles) pour répartir les élèves par cycle sur 3 sites dont l'organisation pédagogique est déjà fixée par le maire.

Rappelons que la loi Peillon de refondation de l'école a déjà rattaché la 6ème au cycle 3 (CM1-CM2-6ème), a introduit les conseils écoles-collège et mis en place les PEdT. Le ministre Blanquer s'appuie dessus pour tenter d'imposer la **suppression des écoles maternelles et leur fusion avec les écoles élémentaires** dans des établissements avec un néo-directeur supérieur hiérarchique sous la tutelle des élus politiques.

NON aux EPEP et au directeur supérieur hiérarchique !

Non à la suppression de la maternelle et aux regroupements forcés des écoles

Depuis 1986, ces projets se sont toujours heurtés à la résistance des collègues pour défendre notre statut d'enseignants du premier degré. **Aujourd'hui, l'heure est à la mobilisation de tous, pour contraindre le ministre à abandonner son projet de loi « EPEP - statut hiérarchique du directeur » et à ouvrir des négociations sur la direction d'école, pour :**

- **l'augmentation des décharges de service,**
- **une réelle amélioration financière : 100 points d'indice pour tous**
- **une aide administrative pour chaque directeur avec des emplois statutaires de la Fonction publique.**



Dernière minute :

Le SNUDI FO s'est adressé aux syndicats SNUipp, CGT Education, SE UNSA, SGEN-CFDT, SUD Education et SNALC-SNE pour une intersyndicale le mardi 27 novembre.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

FO défend les intérêts moraux et les conditions de travail des salariés !

Dès à présent, j'ouvre mon espace électeur → [ICI](#)

*Du 29 novembre au 6 décembre, je vote et je fais voter **FNEC FP FO***



4 clics
pour vos revendications
4 clics
pour reconquérir vos droits



CTM / CTA / CAPA / CAPN : renforcer la représentativité de FO

Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :

**Pour cette nouvelle année scolaire, faites un choix utile et réfléchi :
Syndiquez-vous au SNUDI FO 13 !**

Pour une première adhésion, seuls les derniers mois restants sont à cotiser !

Carte 2019 (janvier à décembre) déjà disponible [>ICI<](#)

